



DOSSIER de PRESSE

Conférence de presse Fédération BTP / OPH

Jeudi 29 août 2013

**Les artisans et les entrepreneurs
du BÂTIMENT et des TRAVAUX
PUBLICS sont INQUIETS !**

Investir dans notre département...

C'est, choisir de répondre aux **BESOINS IMPORTANTS**
en logements et en aménagement de notre territoire.

C'est, choisir de faire confiance à
des **ENTREPRISES LOCALES** dynamiques.

C'est, choisir de préserver un **SAVOIR-FAIRE** local.

C'est, choisir de sauvegarder les **5 000 EMPLOIS LOCAUX**,
non délocalisables.

C'est, choisir de croire en **NOS JEUNES**, en leur avenir
et en leurs formations de qualité.



Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Hautes-Pyrénées
www.fbtp65.ffbatiment.fr



Parler du Bâtiment et des Travaux-Publics c'est aborder une profession sous l'angle de la solidarité, de la volonté de réussir, de l'esprit d'équipe, du travail bien fait. La Fédération, outil de la profession, s'est vu confier la mission d'entretenir cette « culture » qui caractérise l'esprit de la famille des intervenants à l'acte de construire.

Ensemble, artisans et entrepreneurs, animés par la même passion de construire, se retrouvent dans une même réalité de vie, organisée sur les chantiers et ateliers, et destinée à construire le cadre de vie de concitoyens. Informer, conseiller, représenter et défendre les entreprises, telles sont nos premières missions, complétées utilement par la promotion de la profession, des métiers, des savoirs faire de nos salariés et de la qualité de nos prestations au service du client.

La FBTP 65, organisation professionnelle autonome, est la représentante sur le territoire de la Fédération Française du bâtiment (FFB) et la Fédération Nationale des Travaux-Publics (FNTP).

- La FFB : 56 000 adhérents dont 41 000 entreprises artisanales ; soit les 2/3 des salariés et du Chiffre d'Affaires de la profession.
- La FNTP 8000 entreprises, 260000 salariés.
En Hautes-Pyrénées, 190 adhérents représentant les 2/3 des 5000 salariés de la construction.

Organisation professionnelle régie par la loi de 1884, elle est administrée par un conseil d'administration composé de 20 membres.

Président : Antoine NUNES

Vice-président Travaux-Publics : Didier YEDRA

Secrétaire Général : Jean-Denis BRAU

La Fédération du BTP a été créée à l'origine par des entrepreneurs qui ont décidé de s'unir pour que leur profession existe et pour que les chefs d'entreprise soient reconnus.

Aujourd'hui la Fédération est, de loin, la première Organisation Professionnelle du secteur, elle rassemble les chefs d'entreprise de toutes tailles, de tous corps d'état avec, en partage, la passion de construire.

Pour la Fédération, ceux qui ont choisi le statut d'entrepreneur, quelle que soit la taille de leur entreprise, ont en commun un certain nombre de valeurs. Ce sont elles qui font la force d'une profession qui croit en elle-même et en ses ressources : la Fédération les affirme tranquillement et fermement.

En avant l'entreprise !

La Fédération défend une conception de l'entreprise qui est propre aux entrepreneurs de BTP et qui trouve sa source dans le chantier, défi quotidien commun à tous, et dans le métier, symbole de la passion de construire.

La Fédération n'oublie pas le rôle d'acteur de l'équilibre social que jouent les entreprises de BTP, en matière d'insertion ou dans le cadre d'opérations dites " construction démolition " des quartiers " difficiles ". Elle se veut partie prenante dans la politique de la ville.

Les missions de la Fédération :

INFORMATION ET CONSEIL

La fédération accompagne les entreprises en les informant (réunions, internet, circulaires, visites d'entreprises) sur toutes les questions juridiques, organisationnelles ou techniques.

Les entreprises bénéficient également d'un soutien juridique adapté et de proximité.

En 2012, plus de 5000 questions sociales, juridiques et fiscales ont trouvé réponse pour les entreprises des Hautes-Pyrénées.

FORCE DE PROPOSITIONS

Au service de la liberté d'entreprendre, la Fédération multiplie les démarches et les initiatives pour :

Alléger les contraintes qui pèsent sur le Bâtiment et les Travaux-publics par la simplification administrative, la réduction du coût du travail et des prélèvements obligatoires...

Dynamiser la politique sociale de la profession grâce au dialogue avec les partenaires, au développement de la prévention et de la sécurité...

Valoriser l'image de la profession par la formation des salariés, l'accueil des jeunes, la qualification et la certification des entreprises...

Reconquérir le marché des particuliers et agir pour faciliter l'accès à la propriété, réduire la fiscalité des transactions immobilières et lutter contre le travail illégal.

Développer la commande publique et inciter les collectivités locales à investir et à redynamiser la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine

ACTEUR DU CADRE DE VIE

Redonner vie au patrimoine

Le patrimoine retrouve ses lettres de noblesse grâce à la volonté des élus.

La Fédération mène une politique active en faveur du patrimoine pour redynamiser l'activité locale et promouvoir auprès des propriétaires privés les avantages du label fiscal, en liaison avec la Fondation du Patrimoine. Elle organise des formations " patrimoine bâti ancien " qui garantissent au client le savoir-faire des entreprises.

La Fédération anime, depuis 1995, le concours " les rubans du Patrimoine ", en partenariat avec l'Association des Maires de France, Dexia-Crédit Local et la Fondation du Patrimoine, qui récompense les meilleures opérations de restauration menées par les communes.

Bâtir avec l'environnement

Les Français, aujourd'hui, veulent mieux vivre dans des bâtiments plus sûrs, plus sains, respectueux de l'environnement et construits avec des matériaux de qualité dans une logique de développement durable.

Pour la Fédération, bâtir avec l'environnement, c'est :

- Améliorer le cadre de vie et le paysage bâti
- Renforcer le bien-être dans les constructions
- Mieux maîtriser l'utilisation des matières premières
- Mieux aborder la gestion et la qualité de l'eau
- Veiller à la qualité et à la sécurité des chantiers

Afin d'accompagner au mieux les entreprises, la Fédération crée et anime la marque « les pros de la performance énergétique »

PROMOTION DES METIERS

ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION

La Fédération gère un organisme de formation, Compétences BTP, au service des entreprises et des salariés du B.T.P

ACTIONS DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES HUMAINES

G.E.O.D.E. – Groupement d'Entreprises pour une Organisation Différente de l'Emploi

GEODE, association à but non lucratif, est un groupement d'entreprises qui a pour première vocation de recruter en contrat à durée indéterminée des personnes qui seront mises à disposition dans des entreprises adhérentes. Un principe simple, de la souplesse pour l'entreprise mais une véritable sécurisation pour le salarié (convention collective, CDI...)

Au travers de la gestion de deux groupements d'employeurs, **Jeunes Emploi Formation (JEF, destiné à qualifier des jeunes ou moins jeunes en insertion)** et **Emploi Partagé Entre Entreprises (EPEE, destiné à mutualiser des emplois qualifiés)**, GEODE, véritable service emploi, œuvre aussi bien en faveur de la profession et des entreprises, que des demandeurs d'emploi, en assurant des missions de gestion du personnel, d'insertion par la qualification, et de promotion des métiers du BTP

Situation du secteur du BTP

Depuis la fin 2008, le secteur du BTP, comme l'ensemble de l'économie, connaît un net ralentissement d'activité.

Soucieuses de ne pas céder au catastrophisme et à l'engrenage de la récession, nos entreprises ont tout fait pour conserver leurs effectifs durant les premières années d'atonie des marchés et notre profession demeure bel et bien l'un des premiers employeurs et l'un des principaux acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes.

Dans un monde extrêmement instable et en perpétuelle rupture, le BTP continue à véhiculer des valeurs fortes, celles de l'entreprise patrimoniale : transmission des savoirs, respect du travail manuel, promotion du mérite, sentiment d'appartenance et solidarité.

L'attractivité de notre profession réside également dans son potentiel d'innovation : notre secteur a connu, en effet, de considérables évolutions techniques au cours des dernières années. Ces sauts qualitatifs ont drainé vers nos métiers des profils hautement qualifiés et changé considérablement l'image du BTP. Nos salariés sont attachés à cette organisation de la Profession !

Emploi, formation, innovation, aménagement du territoire... le BTP constitue une richesse pour la France.

Une richesse que traduit d'ailleurs la très grande diversité des entreprises de ce secteur: la Fédération peut s'enorgueillir de fédérer en son sein des grands groupes, des Pme et des artisans, qui tous, malgré leurs spécificités, ont l'intelligence de se retrouver sur des enjeux communs et de mutualiser leurs talents.

Contrairement à l'idée reçue selon laquelle lorsqu'on est plongé dans des sables mouvants, il vaut mieux rester immobile pour ne pas s'enfoncer davantage, notre meilleur atout aujourd'hui face à la crise demeure l'action.

Le bâtiment et les travaux-publics jouent un rôle propulseur pour l'ensemble de l'économie. A trop se focaliser sur les emplois perdus chez nos constructeurs automobiles, le risque est grand d'occulter ces milliers d'emplois que nos PME, partout sur le territoire, auront l'obligation de supprimer. Cette réalité-là, plus atomisée donc moins visible, est pourtant tout aussi dramatique et préjudiciable pour l'économie locale de nombreux territoires.

Face à la forte dégradation des comptes publics et aux tensions sur les marchés internationaux, l'apport de notre profession à l'économie du pays est essentiel.

Les professionnels du BTP savent que les arbitrages budgétaires immédiats sont délicats, mais ils ne doivent pas se faire au détriment de l'investissement. Les temps tourmentés actuels ne feront pas disparaître les besoins en logements, en équipements hospitaliers, en travaux d'économie d'énergie ou en mise en accessibilité du parc bâti. La véritable vertu d'un pays consiste à ne jamais sacrifier l'investissement de long terme aux exigences de court terme. Il est ainsi primordial de stabiliser l'environnement institutionnel et de redonner aux collectivités

territoriales la possibilité d'évoluer dans un partenariat sécurisé avec les acteurs du financement.

Malheureusement l'instabilité et l'incertitude sont les deux maître-mots du moment.

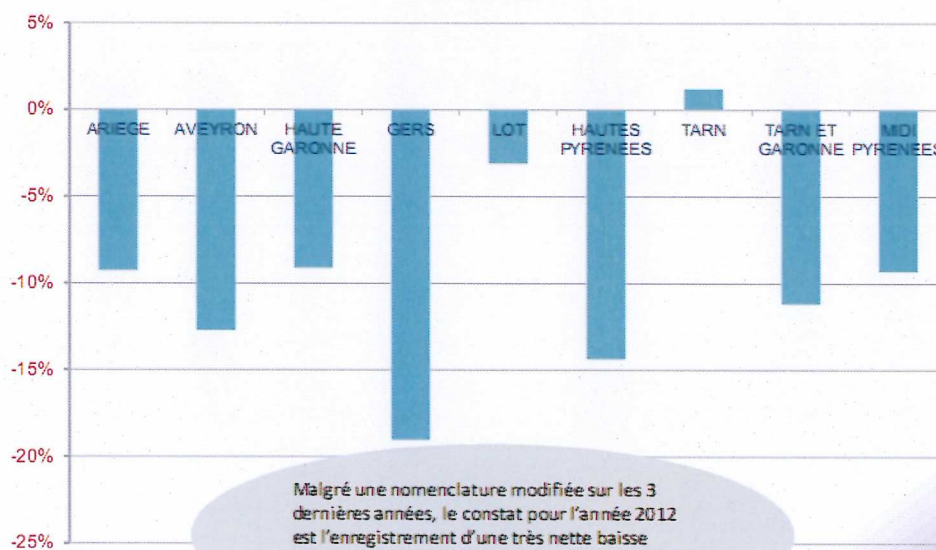
Éléments de conjoncture :

Evolutions des déclarations de TVA 2012/2011 : - 15%



Les déclarations de TVA

Evolution des déclarations de TVA
2012/2011



Malgré une nomenclature modifiée sur les 3 dernières années, le constat pour l'année 2012 est l'enregistrement d'une très nette baisse d'activité de la filière construction, variant d'un département à un autre.

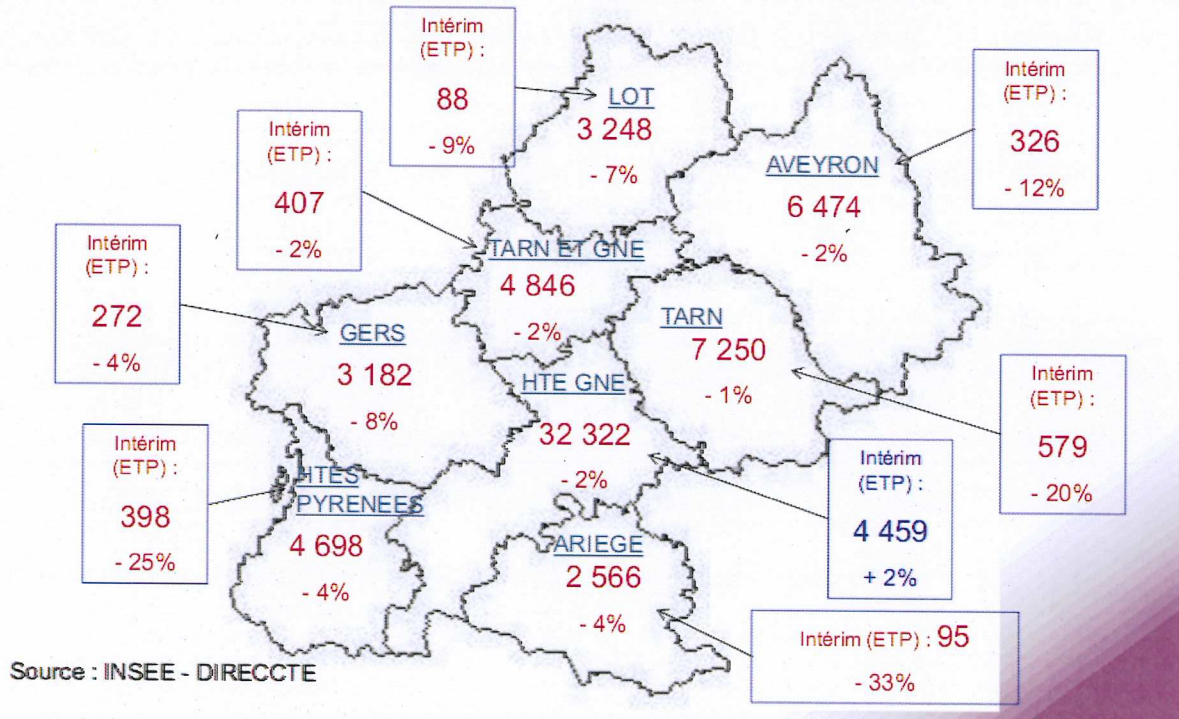
Source : DGFIP

Effectifs 4^{ème} trim 2012 (évolution en annuel glissant) :

- Salariés -4%
- Intérim -25%



Les effectifs salariés et intérimaires au
4^e trim. 2012 (évolution en annuel glissant)



Logements 1^{er} trim 2013 (évolution en annuel glissant) :

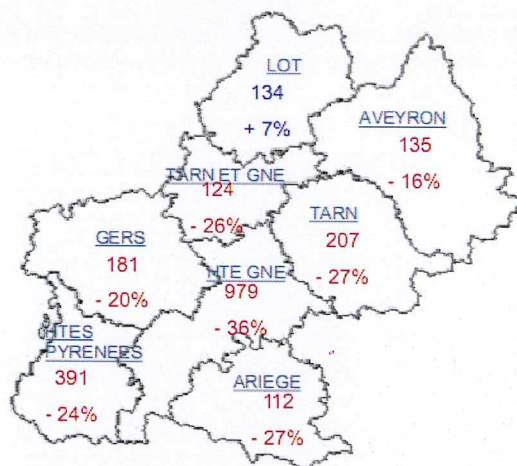
- Autorisés -24%
- Commencés -35%



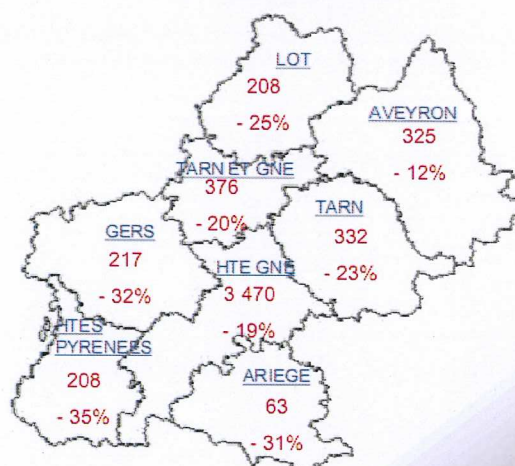
Logements par département au 1^{er} trim. 2013 (en annuel glissant)

En nombre

● autorisés



● commencés



Source : SITADEL – Juin 2013

Locaux (en m²) 1^{er} trim 2013 (évolution en annuel glissant) :

- Commencés -69%

Dans ce contexte, la Fédération souhaite rappeler :

- **toute l'importance que revêt un acte d'achat raisonné et raisonnable par les maîtres de l'ouvrage du département.**

Donner des marchés à des entreprises à des prix qui ne permettent pas leur survie,

Donner des marchés à des entreprises qui ne respectent pas l'entier de notre réglementation sociale,

Donner des marchés à des entreprises étrangères,

C'est, dans tous les cas, handicaper l'économie locale, participer à la destruction de l'équilibre fragile dans nos vallées,

C'est jouer contre son camp !

La prise de conscience de la multiplication des offres anormalement basses et de leurs effets sur le secteur du BTP est aujourd'hui générale.

En logique et en droit, le maître de l'ouvrage doit attribuer le marché au candidat qui a présenté « l'offre économiquement la plus avantageuse » en se fondant sur une pluralité de critères liés à l'objet du marché. La règle du choix du « mieux-disant » plutôt que du « moins-disant » est affirmée. Cette règle se traduit par le fait que le « critère prix » n'est qu'un critère parmi les autres critères de choix possibles

Dans les faits, la profession lutte contre la prégnance de prix étrangement bas avec comme conséquences des malfaçons ou des défaillances d'entreprises en cours de chantier, déstabilisant ainsi l'économie du marché pour les entreprises des autres lots, et provoquant une concurrence déloyale.

L'attribution d'un marché à une entreprise qui a sous-évalué le prix de la prestation a des conséquences dommageables pour les différents acteurs économiques :

- la qualité des prestations fournies peut ne pas correspondre aux attentes de l'acheteur et des défauts d'exécution peuvent être constatés, voire le marché être partiellement inexécuté ;
- l'entreprise retenue peut rencontrer des difficultés à respecter le cahier des charges et risque d'être en contentieux avec l'acheteur ;
- le jeu de la concurrence est faussé et les entreprises évincées qui auraient été en mesure de fournir une prestation de qualité pour un prix plus élevé sont, au final, lésées.

Pour protéger l'acheteur public d'offres financièrement séduisantes mais dont la robustesse pourrait ne pas être assurée, les règles applicables disposent : « Si une offre paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur peut la rejeter par décision motivée après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifié les justifications fournies »

Ce dispositif permet de ne pas sanctionner l'offre basse mais l'offre anormale qui nuit à la compétition loyale entre les candidats et qui, si elle était retenue, risquerait de mettre en péril la bonne exécution du marché.

Un travail constructif est à mener entre les maîtres d'ouvrage et les entreprises pour s'assurer de la disparition de ce phénomène participant à la dégradation de tout un secteur professionnel et nuisant, plus généralement, à l'acte de construire.

- **la nécessaire lutte contre le travail illégal,**

- *Parce que le travail illégal est susceptible de remettre en cause notre modèle social, modèle social qui est une des forces de notre profession*
- *Parce qu'il porte préjudice aux droits sociaux actuels et futurs des salariés non déclarés,*
- *Parce qu'il s'appuie sur l'emploi de salariés étrangers en situation irrégulière, dont la précarité et la vulnérabilité sont exploitées,*
- *Parce que le travail clandestin crée une distorsion de concurrence inacceptable au préjudice des entreprises qui s'acquittent de leurs obligations sociales,*

On constate de nombreux cas de concurrence exercée à l'encontre des entreprises nationales, par des entreprises étrangères effectuant des travaux en France. L'activité de ces entreprises, exercée librement depuis l'ouverture du marché européen par des entreprises établies sur le territoire de l'Union européenne, s'est développée avec les années. Avec l'élargissement de l'Union européenne, elle s'est de plus ouverte à des entreprises en provenance de nouveaux Etats.

Ce développement est également facilité par la dématérialisation de l'information et des procédures qui permet à des entreprises, quel que soit leur lieu d'établissement, de proposer leurs services via un site internet ou par l'envoi direct de courriels à leurs clients potentiels.

Ce phénomène nuit gravement tant aux intérêts des entreprises et des salariés du BTP, qu'à ceux de l'Etat, en raison du manque à gagner qu'il représente pour les régimes fiscal et social français.

Un euro investit dans le BTP ayant un impact de 4.5 euros dans le reste de l'économie, ne pas empêcher cette concurrence déloyale, c'est organiser une fuite de la richesse.

Cette concurrence, si elle n'est pas interdite, doit néanmoins s'effectuer selon certaines règles.

La Fédération adhère pleinement aux objectifs de lutte contre le travail illégal. En témoigne notamment l'initiative nationale de carte d'identification professionnelle (CIP) développée pour le BTP par les Caisses Congés Intempéries BTP.

Il n'est bien entendu pas question de remettre en cause la libre prestation de services prévue dans le cadre du marché unique européen, dès lors qu'elle s'exerce en conformité avec les règles applicables.

Mais, outre le non-respect de règles de droit du travail applicables aux salariés (salaires minimaux français, durée du travail, santé-sécurité ...), on constate de très nombreux abus et dérives :

- développement d'une activité pérenne en France sans création d'établissement,
- création de sociétés à l'étranger n'exerçant pas d'activité réelle dans le pays d'origine (« sociétés boîtes-aux-lettres »),
- ouverture d'un établissement réduit en France, les travaux étant ensuite effectués par du personnel recruté à l'étranger et mis à disposition de l'entreprise établie en France,
- signature d'un marché par une entreprise établie en France ou dans un autre Etat, qui sous-traite elle-même ensuite les travaux à des entreprises recourant aux procédés décrits ci-dessus...

Les régimes de la prestation de services et du détachement sont ainsi détournés pour conduire à de véritables filières de mise à disposition de personnel, sans respect des règles de droit du travail en matière de rémunération et de durée du travail et sans assumer les charges qui s'appliquent aux entreprises françaises.

Il s'agira, en collaboration avec les maîtres d'ouvrage de trouver des parades à ce danger fort de démantèlement d'une profession qui participe au maillage économique du territoire.

La Fédération dans son environnement partenarial

Les maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage et entreprises sont animés par la même passion de construire, impliqués dans une même réalité, organisée sur les chantiers et ateliers, et destinée à concevoir et construire le cadre de vie de concitoyens.

La Fédération du Bâtiment et des Travaux-Publics se positionne comme une organisation professionnelle responsable, privilégiant la culture de la profession, le pragmatisme et le nécessaire respect qui caractérisent l'esprit de la famille de la construction.

Elle œuvre ainsi pour que l'ensemble des intervenants à l'acte de construire, qui ont un intérêt commun, celui de la filière, travaillent dans un esprit d'équipe constructif.

Dès 2004, la fédération BTP 65 a créé et animé un groupe de travail réunissant la profession et les principaux donneurs d'ordre.

Le groupe de travail avait l'objectif par la multiplication des rencontres, de favoriser la mise en place de bonnes pratiques tant en ce qui concerne la programmation des travaux que la dévolution des marchés.

Elle est également à l'origine d'un **plan de relance**, en 2009, qui a permis, en mobilisant des fonds mis à disposition des HLM et des collectivités territoriales par les Caisses congés du BTP, PRO BTP et la SMABTP de contribuer au financement d'un volume global d'investissement de plus de 6,1 milliards d'euros dont :

- 626 millions d'euros pour l'enveloppe 1 de 100 millions d'euros consacrée à la rénovation énergétique des HLM, soit un effet de levier de plus de six.
- 5,478 milliards d'euros pour l'enveloppe 2, soit un effet levier de 10, le montant global se décomposant en 2,997 milliards d'euros pour le volet bâtiment et 2,481 milliards d'euros pour le volet TP.

Grâce à cette opération, entièrement financée par une mobilisation des réserves des organismes de la profession, ce sont près de 77 000 emplois qui ont été sauvegardés dans la filière, dont 38 500 dans le bâtiment, 15 000 dans les travaux publics et 23 500 emplois indirects.

Aujourd'hui, la Fédération soumet à négociation une convention de bonnes pratiques en matière de passation des marchés se fondant sur deux idées-forces :

L'OPH 65, conscient du rôle majeur que jouent les entreprises de bâtiment et de travaux-publics dans le tissu économique local et de la nécessité d'utiliser les mécanismes de mise en concurrence dans l'intérêt du maintien de celui-ci, s'engage

à tout mettre en œuvre pour assurer l'efficacité des consultations tout en veillant à l'égalité de traitement des entreprises et à la transparence des procédures.

La Fédération du BTP des Hautes-Pyrénées, consciente du rôle majeur que joue l'OPH 65 dans l'économie locale de l'habitat social et du rôle contra-cyclique de la commande des bailleurs sociaux, incite ses artisans et entreprises adhérentes à se positionner constructivement sur les marchés proposés

La Fédération s'emploie également à défendre l'idée de la nécessité de mener une politique ambitieuse de recomposition urbaine :

Constats :

Entre le milieu des années 50 et le milieu des années 70, une politique volontariste de construction de logements, illustrée par le Plan Courant, voit le jour, marquée par un urbanisme de barres et de tours inspiré de préceptes de l'architecture moderne.

Ces grands ensembles ont permis un large accès au confort moderne (eau courante chaude et froide, chauffage central, équipements sanitaires, ascenseur...).

Ils se retrouvent fréquemment en crise sociale profonde à partir des années 1980, et sont, en France, l'une des raisons de la mise en place de ce qu'on appelle la politique de la Ville.

Engagé par la loi du 1^{er} août 2003, le programme national de rénovation urbaine PNRU a été un succès, a représenté un volume de 40 milliards d'euros, et a changé la vie de plus de 4 millions de nos concitoyens. Le programme a permis une spectaculaire transformation des quartiers concernés, leur image et la sécurité s'y étant considérablement améliorées.

Pour autant, le traitement d'une fraction de ces quartiers laisse en déshérence des pans entiers de population, ce qui risque de nuire à la pérennisation des efforts consentis.

Le PNRU s'est concentré sur le volet social mais a délaissé les copropriétés pourtant souvent dégradées dont la requalification durable est complexe.

Propositions :

Relancer une politique de rénovation urbaine en privilégiant la déconstruction des ensembles existants et la construction de logements neufs permettant de traiter les problématiques de mixité, de performance énergétique et de déplacements urbains et péri-urbains.

Le lancement d'un PNRU II paraît à tous les observateurs comme une exigence mais se heurte au nécessaire engagement financier que ni l'Etat, ni Action logement ne pourront consentir.

Une réflexion sur une novation du financement doit alors s'imposer.

Emprunt citoyen, utilisation des fonds de retraite (qui au lieu d'être placés sur les marchés pourraient être investis dans le logement), pourraient être des pistes d'action.